

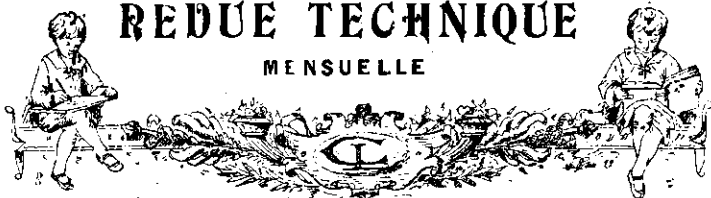
LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

REVUE TECHNIQUE

MENSUELLE



Les constructions en bois. — Le hall des locomotives de Berne. — Le grand hall de l'Exposition de Lyon de 1914. — La plaque Goliath. — Economie d'entretien et sécurité. — Les éclairages directs et indirects. — Dosage des deux genres d'éclairage. — Renseignements pratiques.

On a édifié l'année dernière à Berne une remise de locomotives comprenant quatre halls juxtaposés dont les fermes, reposant directement sur les fondations, sont construites entièrement en bois. Ces fermes, de 21 à 24 mètres d'ouverture, sont formées de deux demi-poutres courbes reliées au sommet par des entretoises. Les halls sont surmontés de lanterneaux de 5 mètres de largeur qui sont construits également en bois ; la hauteur maximum au-dessus du sol, sous le faîtage des fermes, est un peu supérieure à 12 mètres.

A ce sujet, la *Revue Polytechnique de Genève*, à qui nous empruntons ces données, fait ressortir les raisons qui plaident en faveur de l'utilisation du bois pour les halls de chemin de fer. Les diverses considérations que nous résumons sont exposées dans un savant article de M. Ch. Chopard, ingénieur, administrateur délégué de la Société Suisse pour nouvelles constructions en bois « système Hetzer », S. A., à Zurich.

En premier lieu, le bois n'est pas attaqué par les gaz et les fumées de locomotives, alors que l'expérience a démontré que des toits métalliques, même s'ils sont pourvus d'ouvertures suffisantes pour l'échappement des fumées, sont attaqués rapidement par la rouille et en sont notablement affaiblis.

D'autre part, grâce à de nouveaux procédés de construction, tels que ceux des systèmes Hetzer et Stephan, qui ont été utilisés dans les travaux dont il est question ci-dessus, on est arrivé à établir des fermes en bois qui donnent toute satisfaction, tant au point de vue de la stabilité que de l'esthétique des ouvrages.

Enfin, les constructions en bois réalisent souvent des conditions d'économie très appréciables et se recommandent particulièrement par la rapidité de la fabrication des pièces, la célérité du montage et la très grande facilité du démontage.

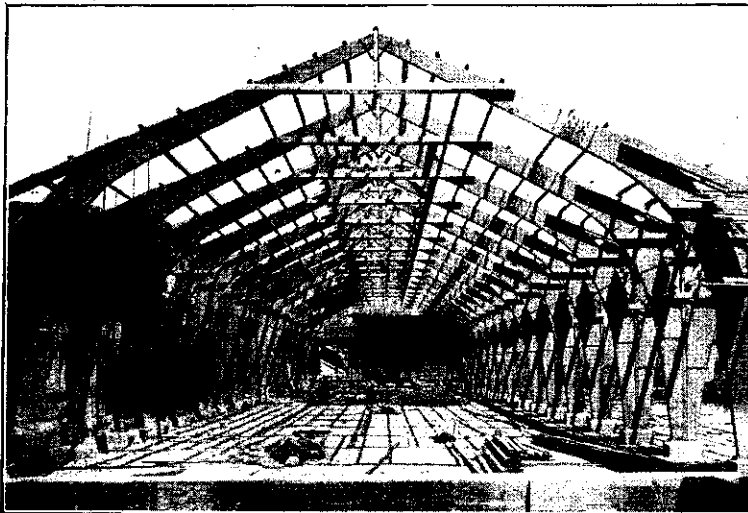
Il nous a paru intéressant de reproduire ici la vue perspective du hall de Berne à côté de celle du grand hall de l'Exposition de 1914 afin d'en permettre la comparaison d'ensemble.

Cette dernière construction comporte des fermes métalliques de 78 m. 56 de portée. Celles-ci sont formées de deux demi-poutres dont les pieds reposent sur des rotules inférieures et dont le point de jonction sur l'articulation supérieure est à 20 m. 50 de hauteur au-dessus du sol.

Le profil de ces poutres métalliques est analogue à celui des poutres en bois du hall de Berne. Le tracé en ligne droite à partir du faîtage se raccorde au pied à rotule par deux courbes de 8 à 4 mètres de rayons. La pente de la partie droite est de 12 millimètres par mètre en moyenne. En réalité, le profil correspondant n'est pas absolument rectiligne, car le constructeur a eu soin d'établir la ferme avec une contreflèche de fabrication de 100 millimètres. Sous l'action des charges permanentes et de la surcharge de neige, la flèche sera réduite pratiquement à 50 millimètres.

La poutre, comme on le voit distinctement dans le dessin, est composée de deux membrures en U, l'une supérieure, l'autre inférieure, reliées par des montants verticaux et des contre-flèches formées de deux fers cornières juxtaposés.

Les membrures sont constituées elles-mêmes par deux couples de fers cornières distants de 350 millimètres et reliés par des semelles de 600 millimètres de largeur, dont le nombre



REMISE A LOCOMOTIVES DES C.F.F., A BERNE

Construction en bois, système Hetzer.

varie de une à quatre suivant les sections. Dans la partie rectiligne, la hauteur de la poutre entre les semelles varie de 2 m. 45 jusqu'à 2 mètres, vers le sommet. Les montants et contre-flèches sont entretoisés, dans l'intervalle des membrures, sur toute leur hauteur, par des croix de Saint-André en fer plat de 70 x 7.

Les montants verticaux et les pièces-obliques qui les relient deux à deux forment des panneaux de 2 m. 41 de longueur dans le sens horizontal. Les différentes fermes sont contreventées par des poutres droites en treillis de 1 mètre de hauteur, de trois en trois panneaux, soit tous les 7 m. 20 environ.

Les sommets des demi-poutres sont arrondis suivant une courbe médiane de 2 mètres de rayon reliée aux membrures supérieure et inférieure par deux courbes de 300 et 800 millimètres de rayon. Les parties médianes sont d'ailleurs échan-crées suivant deux arcs de cercle qui sont boulonnés sur des demi-cylindres d'acier qui viennent embrasser le boudin d'articulation supérieure, de 200 millimètres de diamètre.

Il est évident qu'une pareille construction, avec le nombre formidable de pièces qui la composent, éclisses, goussets, cornières, ferrures, couvre-joints, semelles, boulons et rivets, comporte un travail beaucoup plus long et plus complexe que celui d'une simple construction en bois.

Mais on n'aurait pu pratiquement édifier des fermes de 78 mètres d'ouverture et de 20 mètres de hauteur avec des poutres en bois, et l'emploi des poutres métalliques était tout indiqué pour une pareille portée. Et puis, il ne faut pas oublier que l'une des premières qualités du bois, c'est d'être parfaitement combustible ; cette simple considération devait faire écarter l'emploi de pareils matériaux pour un marché aux

bestiaux destiné à parquer des bœufs et des moutons, et non à préparer des beefsteacks aux pommes ou des cotelettes à la maître d'hôtel.

**

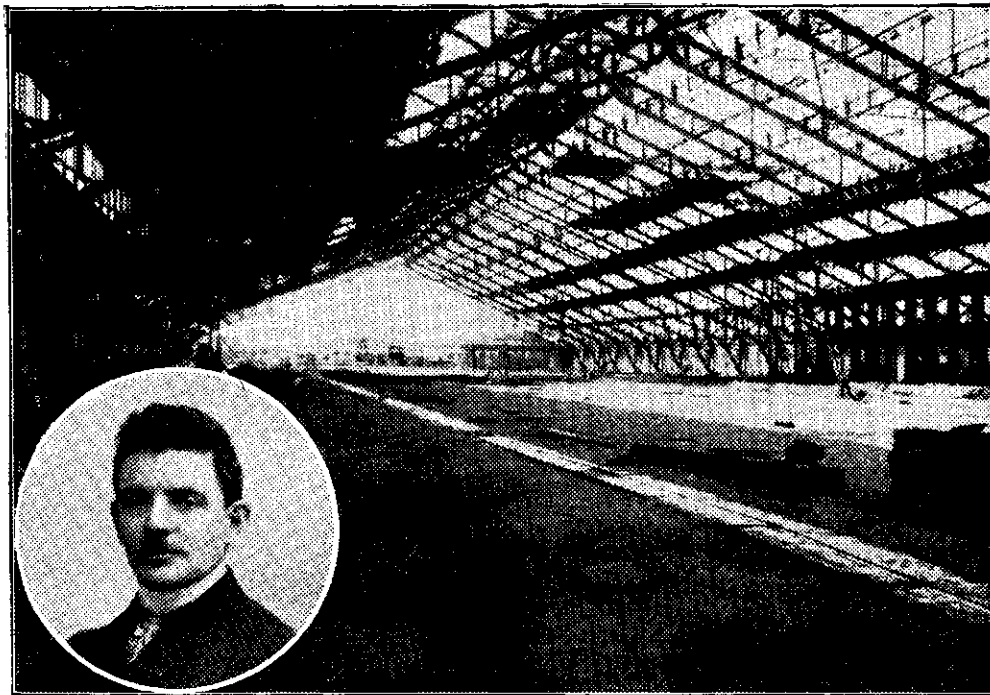
Les rails dans les voies de chemin de fer ou de tramways sont fixés sur des traverses en bois ou métalliques qui reposent elles-mêmes sur un lit de ballast. On conçoit que l'excès des charges roulantes au droit des traverses détermine une pénétration continue du ballast dans le sous-sol, tandis que l'action destructive de l'eau s'infiltrant sous l'assise de la voie tend à accentuer ces effets d'enfoncement aux points d'appui et de relèvement consécutif du sous-sol dans l'intervalle.

pression qu'ils supportent, notamment dans les voies de tramways, aux joints des rails Broca.

Dans les passages les plus mauvais, à sous-sol glaiseux, les plaques peuvent s'enfoncer au passage des trains ; mais, en raison de leur grande surface, qui répartit la pression sur une large assise, elles compriment très vite le sol et prennent rapidement une position stable et définitive.

Enfin, l'emploi des plaques Goliath permet de réduire sans inconvénient le cube de ballast à celui correspondant à la largeur des traverses, tout le surplus n'étant que du remplissage. De là une première économie qui doit être encore augmentée du fait que le ballast utilisé ne risquera plus de se contaminer et s'user par dessous, par suite de la suppression des affaissements et déformations du sous-sol.

La pose des plaques Goliath est aussi rapide que facile.



Cliché Lyon-Exposition

LE GRAND HALL DE L'EXPOSITION DE LYON AU MOMENT DE SA CONSTRUCTION

M. Ed. Herriot, sénateur du Rhône, maire de Lyon.

Le journal *le Béton armé* préconise, pour remédier à ces inconvénients, l'emploi de la plaque « Goliath » en béton de ciment armé. Cette plaque se place très facilement, sur le sol, sous la partie active des traverses, ou sous le joint des rails Broca, dans les voies de tramways.

Les dimensions, qui varient nécessairement avec les charges à supporter et à répartir, sont généralement, dans les voies de 1 m. 50, de 0 m. 60 dans le sens du rail, sur 0 m. 90 et 0 m. 07 pour les plaques sans traverse ; et de 1 m. 20, dans le sens du rail, sur 0 m. 90 et 0 m. 08 pour les plaques des joints. Pour les voies de tramways, les plaques sont de dimensions moins grandes. Dans tous les cas, la surface d'appui de ces plaques est telle que la charge sur le sol reste, en principe, notablement inférieure à la résistance du sol.

Aux joints, les deux traverses reposent sur les deux mêmes plaques, ce qui produit une sorte d'éclissage du terrain, comme l'éclisse métallique tend à assurer la continuité des rails ; les deux extrémités de rails ne peuvent, en effet, se déplacer l'une par rapport à l'autre dans le sens vertical et produire ainsi les déformations habituelles de la voie au droit des joints.

Ces plaques ont encore l'avantage de protéger le sol, sur les points où l'eau tend à s'accumuler, par suite de la moindre

Après le dégarnissage et le débouillage sous les traverses, quelques minutes suffisent à quatre hommes, armés de crochets spéciaux, pour mettre en place les deux plaques d'un support ou d'un joint.

Pour une voie normale, la dépense à faire est de 30 à 32 francs environ par joint, et 18 à 19 francs pour une traverse, tout compris.

Les essais effectués sur plusieurs réseaux de tramways, de Nantes, de Bordeaux, d'Angers, entre autres, ont donné jusqu'à ce jour des résultats très satisfaisants. Ces plaques sont également à l'essai, ou vont l'être, sur les grands réseaux français. Si, comme tout permet de le supposer, un pareil procédé a pour effet d'augmenter les garanties de sécurité et en même temps de réaliser de notables économies sur les frais d'entretien des voies, qui surchargent si lourdement les dépenses d'établissement, la plus-value des frais de premier établissement pourra être compensée et au delà par l'emploi judicieux des plaques Goliath, qui viennent ainsi apporter une nouvelle contribution aux applications déjà si intéressantes et si nombreuses des matériaux de ciment armé.

**

L'éclat des sources lumineuses modernes est devenu tel que

l'œil ne peut les supporter sans dommage. Aussi cherche-t-on actuellement à protéger l'organe visuel contre les rayons directs émis par ces foyers, soit en utilisant des diffuseurs en verre opale et des diffuseurs prismatiques dits holophanes, qui atténuent l'éclat des lampes, soit en interposant des réflecteurs opaques qui renvoient la lumière au plafond dont la surface claire diffuse la lumière émise par le foyer dans la pièce à éclairer.

En général, l'éclairage intérieur comprend deux parties : l'éclairage direct, qui provient directement des sources de lumière sans réflexion sur les plafonds ou les murs, et l'éclairage indirect, produit par la lumière réfléchiée par les parois de la pièce, avant d'être reçue sur le plan à éclairer.

Comme ces deux genres d'éclairage ont des qualités et des défauts qui leur sont propres, la question se pose de savoir dans quelles proportions chacun d'eux doit intervenir dans la composition d'un éclairage intérieur.

Le principal avantage de l'éclairage indirect réside en ce que la lumière diffuse qu'il procure tend à supprimer les effets de miroitement ou d'éblouissement dus aux rayons de lumière tombant directement d'un foyer sur une surface réfléchissante. Cet effet produit une *dépression de la fonction visuelle* qui se traduit par une diminution de l'acuité de la rétine, pour un éclairage déterminé.

En second lieu, la lumière diffuse fait disparaître les ombres foncées, nettement définies. Celles-ci ont l'inconvénient de troubler le fonctionnement normal de la vue, d'obscurcir les détails de l'ouvrage, par contraste, sur les confins des parties claires et des parties sombres, et de gêner, par suite, l'œuvre du travailleur.

D'autre part, une trop grande proportion d'éclairage indirect donne lieu aux inconvénients suivants : faible rendement lumineux, éclairage des murs produisant une dépression de la fonction visuelle, si leur couleur n'est pas suffisamment foncée ; éclat du plafond, qui peut donner un contraste désagréable avec la source de lumière elle-même, qui paraît relativement obscure ; enfin, absence de perspective, due à la suppression des ombres.

Le plus grave des ces inconvénients est sans contredit celui du rendement, qui n'atteint jamais 50 pour 100 de celui de la lumière directe, et peut tomber parfois jusqu'à 10 pour 100.

Des essais effectués par MM. Swett et Doane, à l'aide de sources de lumière semi-indirectes ont permis de déterminer quelle est la grandeur de l'effet de miroitement qui peut être admise en pratique, quelle est l'intensité des ombres admissibles et quel doit être l'éclat des globes lumineux, au point de vue de la protection de l'organe de la vue.

Les résultats de ces différents faits et considérations sont résumés comme suit, dans le numéro de juillet et août de la revue mensuelle *Science et Art de l'Eclairage* :

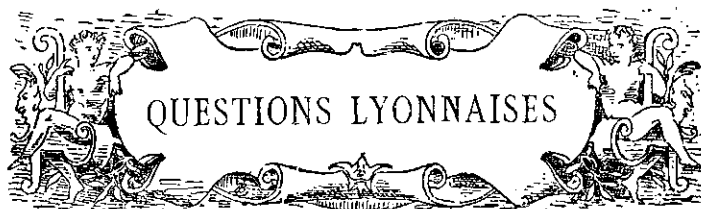
1° Pour obtenir au meilleur degré l'élimination du miroitement du faux-jour, la proportion d'éclairage direct doit être légèrement supérieure à 12 pour 100 ;

2° Au point de vue de l'intensité des ombres, cette proportion doit être de 10 à 15 pour 100 ;

3° Pour la protection de l'œil, les conditions les plus favorables correspondent à une proportion d'un peu plus de 12 pour 100. Si la proportion de l'éclairage direct descend au-dessous de 10 pour 100, les perspectives tendent à s'effacer, et si cette proportion tombe à 0, il se produit un effet nettement désagréable.

Ces renseignements paraissent éminemment pratiques pour combiner les éclairages intérieurs, suivant l'importance et la destination des locaux à desservir. L'architecte y puisera également d'utiles enseignements pour l'aménagement de ces locaux, le choix des matériaux et la coloration des parois les plus propres à s'harmoniser avec le genre d'éclairage choisi.

DARYMON.



LES DIRECTEURS du Service municipal de la Voirie

L'Exposition internationale urbaine fera connaître au public le fonctionnement des nombreux services indispensables à la bonne marche de ce qui doit concourir à son bien-être général : de ce nombre, dans une cité de l'importance de la nôtre, figure au premier rang le service de la voirie.

Il nous a paru intéressant de rechercher les noms de ceux qui, depuis sa création, en 1854, en ont successivement assumé la direction, et quelle situation ils ont occupée après l'avoir quitté.

Le premier en date, et celui dont la carrière fut la plus longue, fut M. L. Bonnet, qui resta à la tête du service pendant seize années ; il prit sa retraite le 21 septembre 1870.

Son successeur, M. A. Celler, nommé le 13 octobre 1870, quitta la Voirie le 12 février 1873, pour devenir ingénieur en chef de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.

Le 13 avril 1873, M. Adrien Gobin prenait à son tour la direction de notre Voirie municipale, qu'il conservait jusqu'au 15 avril 1878 ; il rentrait alors au service des Ponts et Chaussées, en remplacement de M. Domenget, et y achevait sa carrière jusqu'à ce que sonnât pour lui l'heure de la retraite ; il consacre maintenant les loisirs d'une verte vieillesse à l'étude de questions scientifiques, et, il y a quelques semaines à peine, il menait à Lyon, auprès des Sociétés savantes et des groupements pouvant le seconder, une vigoureuse campagne étayée des plus solides raisons pratiques, dont toute la presse a entretenu ses lecteurs, en faveur du remplacement des mots soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix, par les termes plus exacts : septante, octante, nonante.

M. Domenget, nommé le 17 avril 1878, conserva son poste jusqu'à sa retraite, qu'il prit le 31 décembre 1884.

Pendant quelques mois seulement, du 15 février 1885 au 30 mai de la même année, l'emploi est occupé par M. Lefort, qui rentre alors au service des Ponts et Chaussées à Nantes.

Il est remplacé, le 15 septembre 1885, par M. Cl. Clavenad, qui resta en fonctions jusqu'au 12 août 1893, après quoi le service des Ponts et Chaussées le rappela à Aubenas.

Le 19 septembre 1893, M. E. Rézal était nommé à ce poste, qu'il quitta près de sept ans plus tard, le 30 avril 1900, pour prendre la direction de la Compagnie des Transports de Bordeaux.

M. P. Hivonnait eut une carrière administrative presque aussi longue, du 15 septembre 1900 au 30 septembre 1906 : en résignant sa fonction, il entra en congé.

Son successeur, M. A. Auric, nommé le 1^{er} octobre 1906, fut, au 1^{er} janvier 1910, envoyé en mission à Constantinople.

Il fut remplacé par M. Chalumeau, le directeur actuel, dont l'activité a eu à se déployer pendant une période particulièrement féconde en grands travaux municipaux ; il est à espérer que son intelligente compréhension des nécessités d'assainissement et de transformation d'une grande ville en plein développement pourra s'exercer pendant un temps assez long pour marquer de façon heureuse son passage à la direction du service le plus essentiel à notre époque.

Une constatation se dégage de cette énumération : c'est que, si le personnel des bureaux parcourt sa carrière dans ce service — et c'est évidemment là un excellent élément de continuité de vues — la direction, qui eut dix titulaires en moins

de soixante ans, a eu à faire école à chacun de ses changements, et il faut peut-être y voir la cause d'un certain manque de suite dans les conceptions et de certaines erreurs maintes fois signalées, dont saura à l'avenir nous préserver la prévoyante initiative de M. Herriot, grâce à l'institution de la Commission du plan d'extension.

CARNUTENSIS.

LES ÉTUDIANTS ARCHITECTES

ET LA LOI DE TROIS ANS

A propos des amendements qui vont être apportés à la nouvelle loi de trois ans, la Société Centrale vient de faire parvenir à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts les lettres suivantes :

« Paris, le 8 novembre 1913.

« A M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« Monsieur le Ministre,

« Au moment où la Commission sénatoriale de l'armée étudie les amendements à apporter à la loi du 7 août 1913, nous avons l'honneur de vous rappeler la lettre que les trois grandes Sociétés d'Architectes : la Société Centrale des Architectes, la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, l'Association provinciale des Architectes français, vous ont adressée le 21 mars dernier.

« Au nom de la Société Centrale des Architectes, voulez-vous nous autoriser à vous demander de la transmettre, avec avis favorable, nous l'espérons, à la Commission sénatoriale de l'Armée ?

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

« *Le Secrétaire principal, L. DESTORS.*

« *Le Président de la Société, membre de l'Institut, Louis BERNIER.* »

« Paris, le 21 mars 1913.

« A M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« Monsieur le Ministre,

« Au nom de la Société Centrale des Architectes, de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement et de l'Association provinciale des Architectes français, en présence du projet de loi rétablissant le service militaire de trois ans, dont la France entière reconnaît la nécessité, nous avons l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur la situation des élèves architectes de l'Ecole nationale des Beaux-Arts et des Ecoles régionales d'architecture.

« Les étudiants en droit et en médecine pourront, semble-t-il, sur leur demande, être transférés, pour y accomplir leur troisième année de service, dans l'une des villes où siègent des Facultés de Droit et de Médecine, leur offrant les moyens d'y poursuivre leurs études, dans les limites où leurs obligations militaires leur en laisseront le loisir, ce qui atténuera sensiblement pour eux le préjudice que pourrait causer à leur avenir une aussi longue interruption d'études.

« N'est-il pas de toute justice que les élèves architectes de l'Ecole nationale des Beaux-Arts et des Ecoles régionales d'architecture soient placés dans les mêmes conditions que leurs camarades du droit et de la médecine, dont ils partagent d'ailleurs les sentiments patriotiques ?

« Aussi, demandons-nous que ces élèves, pour leur troisième année de service, puissent, sur leur demande, être affectés à des corps de troupe tenant garnison dans les villes où fonctionnent des Ecoles d'Art de l'Etat : à Paris, l'Ecole nationale des Beaux-Arts ; à Lille, Rouen, Rennes, Lyon et Marseille, les Ecoles régionales d'architecture.

« Dans ces centres artistiques, ces jeunes gens trouveront, comme leurs camarades des Facultés, les sources d'enseigne-

ment nécessaires pour pouvoir, eux aussi, poursuivre leurs études, tout en remplissant leur devoir envers la Patrie.

« Nous savons assez, Monsieur le Ministre, votre sollicitude pour tout ce qui touche à l'enseignement artistique, et nous sommes persuadés que vous voudrez bien accueillir notre demande. Nous vous en exprimons d'avance toute notre gratitude.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

« *Le Président de la Société centrale des Architectes, membre de l'Institut, Louis BERNIER.*

« *Le Président de l'Association provinciale des Architectes français, Frantz BLONDEL.*

« *Le Président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, A. DEFASSE.* »

Ces deux lettres ont été également adressées à M. le Ministre de la Guerre.

Quand les Syndicats professionnels voudront bien ne s'occuper que des choses de la profession...

La Compagnie du Chemin de fer de Pennsylvanie a constitué trente-cinq Comités d'employés dont le rôle est d'étudier les petites causes d'accidents. Ils sont appelés Comités de première Sécurité et sont chargés de supprimer les errements et les habitudes qui peuvent provoquer des accidents. Durant les quatre dernières années, la Compagnie a dépensé, sur les lignes situées à l'est de Pittsburg, près de 2.500.000 francs, en conformité des recommandations des Comités, en dehors de plus grandes dépenses portant sur les signaux, les voitures en acier et d'autres mesures de sécurité indispensables.

Depuis 1910, les Comités de Sécurité ont fait 17.333 recommandations, dont 13.861 ont été adoptées. Un des résultats en a été l'installation de 99.953 appareils de protection de toute espèce. Un autre résultat encore plus significatif est que, dans 35 dépôts sur 46, où plus de 500 ouvriers sont employés, le nombre des accidents graves par 100 ouvriers est descendu de 5 pour 100 dans certains cas, à 70 pour 100 dans d'autres.

(The Engineer, 31 oct.)

F. CHARLES.

DE LA LÉGITIMITÉ ET DE L'UTILITÉ DE LA GRÈVE

La Construction Lyonnaise a signalé, lors de son apparition, l'important ouvrage si documenté que M. Paul Gonnou, secrétaire général de la Fédération des Syndicats patronaux du bâtiment de l'Est et du Sud-Est, a publié sous le titre : *la Grève dans l'Industrie Privée*. Nos lecteurs apprécieront vivement la faveur que l'auteur a faite à notre journal en l'autorisant à en reproduire les passages suivants :

Ce qu'en ont pensé les Économistes

Les économistes ont longuement discuté de la légitimité de la grève et de son utilité (1).

ECOLE LIBÉRALE. — L'école libérale fut d'abord très hostile à la coalition. Adam Smith (2) estime que l'augmentation du bien-être de la classe ouvrière ne peut provenir que de l'augmentation des capitaux qui permettront une plus forte rétribution du travail ou une diminution de sa durée. Tous les autres moyens ne peuvent tendre qu'à une amélioration mo-

¹ Vaillé, *la Coalition ouvrière et la Grève* (thèse Lyon, 1904). On trouvera dans cette thèse des renseignements très complets sur les théories des écoles économiques.

² Smith, *Richesse des nations*.

mentanée et les coalitions sont particulièrement vaines et dangereuses, parce que les ouvriers seront toujours obligés de céder aux patrons. Ceux-ci, moins nombreux, plus riches, pourront se concerter plus facilement et résister au manque d'ouvriers plus longtemps que les ouvriers ne résisteraient au manque de patrons. Combien d'ouvriers ont-ils les ressources suffisantes pour vivre un mois sans travailler ? D'autre part, ils se heurteront à l'exécution rigoureuse des lois portées contre les ligues des ouvriers : « En conséquence, il est rare que les ouvriers tirent aucun fruit de ces tentatives violentes et tumultueuses. »

Malthus (3) voit l'augmentation du bien-être de la population ouvrière dans la diminution de cette population, et, par suite, dans la diminution de la demande de travail. Mais les coalitions ne peuvent avoir aucun intérêt, car, si elles arrivent à produire une hausse des salaires, le gain qui sera ainsi réalisé aura pour effet de priver de travail un nombre d'ouvriers égal à la différence entre l'offre et la demande de travail.

Ricardo (4) établit sa théorie du salaire naturel basé sur la loi de l'offre et de la demande ; et, en raison de ce fait que l'offre est toujours supérieure à la demande, le salaire sera toujours ramené à son minimum, c'est-à-dire que le prix naturel du travail sera « celui qui fournit en général aux ouvriers les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution ». Les coalitions n'auront aucun résultat efficace sur cette fixation du prix du salaire, ou elles n'auront, en tout cas, qu'un résultat momentané.

J.-B. Say (5) combat les coalitions, en se plaçant, non plus comme Adam Smith, Malthus ou Ricardo, au point de vue de leur efficacité, mais à cause de la perturbation qu'elles apportent dans la vie économique, et il ne fait aucune distinction entre les coalitions patronales et les coalitions ouvrières. « Elles violent le droit qu'ont les consommateurs d'acheter les choses dont ils ont besoin aux prix où une libre concurrence peut les porter. »

Sismondi (6) ne croit pas, lui non plus, à l'efficacité des coalitions, en raison de l'infériorité de l'ouvrier due à sa faiblesse, à ses besoins, et aussi à la trop grande quantité de la main-d'œuvre, augmentée encore par les progrès du machinisme.

Stuart Mill (7) fait remarquer que les grèves partielles, quand elles aboutissent à une augmentation de salaires, produisent par contre-coup la diminution de l'offre du travail dans le corps d'état coalisé ou qu'elle fait engager dans ce corps d'état une somme plus forte aux dépens des autres états. Il croit toutefois que, si tous les ouvriers pouvaient se coaliser, l'augmentation qui en résulterait se produirait aux dépens des profits.

La réaction va se produire au sein de l'école libérale. En 1845, Ch. Dunoyer (8) ne critique plus les coalitions qu'à cause des excès qui les accompagnent, et Cherbuliez (9) écrit : « La coalition, voilà le moyen naturel, régulier, légitime, que le régime de la libre concurrence fournit aux ouvriers de résister à la prépondérance du capital, moyen naturel, à cause de l'homogénéité de position et d'intérêts qui existe par la nature même des choses entre tous les ouvriers d'une même industrie, moyen régulier, puisqu'il ne fait que régulariser la manifestation de volontés individuelles qui étaient identiques avant de former une volonté commune, moyen légitime enfin, car, dans l'arrangement qui intervient pour la fixation du salaire, si le fabricant est à lui seul une des parties contractantes, les ouvriers, dont la coopération lui est

nécessaire, représentent collectivement la partie offrante, et quand ils formulent en commun les conditions de leur offre, ils ne font qu'user de la liberté qui est assurée également aux deux parties intéressées. »

Dès lors, les représentants de l'école libérale ne discuteront plus guère la légitimité des grèves : mais ils étudieront les remèdes qu'on y peut apporter.

C'est M. Beauregard (10) qui dira que « c'est un droit absolu pour les ouvriers de s'associer et même de se coaliser pour suspendre le travail » et qui prônera l'action individuelle aidée par l'association.

C'est Leroy-Beaulieu (11), admettant que la grève est un droit et non pas une concession ou une tolérance, et en reconnaissant l'utilité, par cela seul qu'elle est possible. « La crainte de susciter une grève est pour les manufacturiers un frein nécessaire. L'effet préventif du droit de grève a rendu bien plus de services à la classe ouvrière que les désordres et les dépenses des grèves ne lui ont causé de préjudices. » Et il croit que l'échelle mobile des salaires, gradués sur les prix de vente, pourrait éviter bien des conflits.

ECOLE SOCIALISTE. — On trouve dans l'école socialiste la même évolution que dans l'école libérale.

Proudhon (12) se déclare l'adversaire résolu des coalitions, parce que, alors qu'elles aboutissent à une hausse de salaires, elles déterminent un renchérissement général des denrées. Mais il va plus loin et il conteste non pas seulement l'utilité, mais encore la légitimité des coalitions : « La grève des ouvriers est illégale, et ce n'est pas seulement le code pénal qui dit cela, c'est le système économique, c'est la nécessité de l'ordre établi. Que chaque ouvrier individuellement ait la libre disposition de sa personne et de ses bras, cela peut se tolérer, mais que les ouvriers entreprennent par des coalitions de faire violence au monopole, c'est ce que la société ne peut permettre. »

Lassalle (13) estime que les coalitions sont inefficaces et sans avantages, car le salaire moyen du travail est toujours réduit à la stricte limite de l'entretien de la vie : ce salaire ne peut pas, pour une période durable, s'élever au delà ; on en a comme exemple les grèves anglaises, « dont le triste résultat est suffisamment connu ».

Karl Marx (14), au contraire, voit dans la coalition une des formes sous lesquelles les prolétaires effectuent leur organisation comme classe, et il prône à la fois l'organisation syndicale et la force, « l'accoucheuse des sociétés ». Le prolétariat doit se servir pour son affranchissement de l'arme qu'une société inconsciente a mise dans ses mains. Il faut entendre par là la coalition, et le chapitre où Karl Marx étudie les lois contre les coalitions porte comme titre : « Législation sanguinaire contre les expropriés. »

Benoît Malon (15), le chef de l'école des socialistes possibilistes français, attribue aux grèves un effet désastreux, non pas tant en raison de leur effet sur la production, mais parce que toute hausse des salaires sera inévitablement suivie d'une augmentation des produits. Quelques ouvriers seulement profiteront de la hausse des salaires et toute la classe ouvrière pâtira de celle des denrées nécessaires à la vie.

Barberet (16) considère la grève comme un non-sens et une utopie et estime que les ressources des travailleurs doivent être dirigées vers une autre voie s'ils veulent atteindre leur but.

Malgré ces opinions autorisées, la grève, la grève générale

³ Malthus, *Essai sur le principe de population*.

⁴ Ricardo, *Principes de l'économie politique*.

⁵ J.-B. Say, *Catéchisme d'économie politique. Traité d'économie politique. Cours complet d'économie politique pratique*.

⁶ Sismondi, *Nouveaux principes*.

⁷ John Stuart Mill, *Principes d'économie politique*.

⁸ Ch. Dunoyer, *Liberté du travail*.

⁹ Cherbuliez, *Précis de la science économique*.

¹⁰ Beauregard, *Théorie du salaire*.

¹¹ Paul Leroy-Beaulieu, *Traité d'économie politique. Essai sur la répartition des richesses*.

¹² Proudhon, *Philosophie de la misère. Solution du problème social*.

¹³ Lassalle, *Capital et travail*.

¹⁴ Karl Marx, *Misère de la philosophie. Le capital*.

¹⁵ Benoît Malon, *le Socialisme intégral*.

¹⁶ Barberet, *la Grève et la Loi sur la coalition*.

surtout, fut préconisée dans les différents Congrès socialistes qui se succédèrent depuis quarante ans, et ni la légitimité, ni l'utilité de la grève ne sont plus en discussion, ni pour les orateurs, ni pour les écrivains du parti (17).

ÉCOLE DE LA RÉFORME SOCIALE. — Pour Le Play (18), la liberté de coalition « est plus conforme à une notion abstraite d'équité qu'au véritable intérêt des ouvriers ».

Les rapports entre les maîtres et les ouvriers ont été faussés par les théories économiques modernes. L'application au travail de la loi de l'offre et de la demande a créé un état d'où résultera parfois la ruine du patron, plus souvent la misère de l'ouvrier, et c'est de cet état que naît la grève. Il faut arriver à une transformation de cet état, et c'est par l'institution du patronage qu'on y arrivera, en appliquant les six principes que Le Play considère comme la base de toute société : permanence des engagements, union de la famille et foyer, respect et protection de la femme, alliance des travaux de l'atelier et des industries domestiques ou rurales, entente touchant le salaire, épargne.

C'est des doctrines de l'Évangile que procède l'école de Le Play, et c'est de ces doctrines qu'elle attend la régénération du monde.

ÉCOLES INTERVENTIONNISTES. — I. Les socialistes d'État admettent que les grèves sont légitimes et utiles.

« Les coalitions, unions de métiers, grèves, ligues internationales sont les armes des travailleurs dans la bataille de la concurrence. On ne peut, à mon avis, leur en interdire honnêtement l'emploi, tant qu'on n'aura pas trouvé d'autres et meilleurs moyens d'améliorer leur condition. » (Wagner) (19).

« Considérant qu'un grand nombre de grèves sont sans justification et ont été provoquées par des agents de désordre, mais qu'un grand nombre d'autres sont causées par des inconvénients qu'on ne peut faire disparaître autrement sous notre régime législatif et économique, il y a lieu de décider qu'il est désirable de maintenir complètement le droit de coalition en vigueur et de ne pas introduire de nouvelles pénalités contre les ouvriers qui briseraient leurs contrats. » (Schmoller, Propositions au Congrès d'Eisenach, 1872.)

M. Ch. Gide (20), qui partage ces idées de l'école allemande, pense que les grèves deviendront inutiles avec le système de coopération qu'il préconise.

II. Les socialistes chrétiens, dont M. de Mun est le plus éloquent, voient le salut dans la création de Syndicats mixtes, destinés à rapprocher le patron et l'ouvrier et — en cas de besoin — dans l'intervention de l'État. Ils admettent la coalition, et, au Congrès de Liège (1900), ils déclaraient que, « bien qu'il soit à désirer que les grèves toujours regrettables soient arrêtées dès le début, néanmoins il n'est pas de la compétence des Pouvoirs publics de les réprimer par la force, tant qu'elles ne troublent pas l'ordre public et ne violent pas les droits d'autrui », et, dans son *Encyclique sur la condition des ouvriers*, dont la portée sociale n'a échappé à personne, le pape Léon XIII, loin de s'élever contre la légitimité des grèves, dit simplement que l'autorité publique devra porter remède à leur fléau, en « écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre patrons et ouvriers ».

III. L'école éclectique admet, elle aussi, la légitimité de la grève : « Philosophiquement, la légitimité du droit de coalition ne paraît pas contestable, surtout depuis la suppression du régime corporatif », écrit M. Paul Pic (21).

Schönberg (22) considère le droit de coalition comme un

droit naturel. M. Cauwès, le chef incontesté de l'école, admet également le droit de grève, mais il y met des restrictions pour les fonctions d'utilité générale ; il veut que la rupture du contrat soit soumise à certaines conditions ; il estime illégitime la grève qui aurait pour cause la prétention par les ouvriers, soit d'imposer au patron un contremaître ou un ouvrier, soit d'exiger le renvoi de ce contremaître ou de cet ouvrier.

Mais la grève est, pour M. Cauwès, le suprême recours des parties en l'absence d'un Tribunal chargé de trancher leurs différends. Aussi elle demande à la fois l'intervention modérée de l'État pour la prévenir, et un arbitrage réglementé dont l'État devrait protéger la formation et l'efficacité.

(A suivre.)

Paul GONNOT, avocat.

CONCOURS

VICHY

ABATTOIR

La Ville de Vichy met au concours entre tous les constructeurs français :

1° Les travaux de ciment armé de l'abattoir. Le montant des travaux indiqué au devis estimatif s'élève à la somme de 91.842 fr. 98 ;

2° L'adjudication pour l'installation du matériel mécanique. Le montant des travaux indiqué au devis estimatif s'élève à la somme de 36.000 francs.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser soit à la mairie de Vichy, soit à MM. Piat, architectes, 78, rue d'Anjou, à Paris.

MARSEILLE

HOPITAL GÉNÉRAL

Concours à deux degrés pour l'établissement du projet de construction d'un hôpital général de 600 lits (hôpital Nord), sur le terrain de l'ancienne propriété diocésaine, située à Saint-Louis, banlieue de Marseille, 4.500.000 francs.

Primes : 10.000 francs au premier, et de 4.000 à 8.000 francs aux autres concurrents classés.

Les projets devront être adressés au président de la Commission administrative des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, à Marseille, avant le 31 janvier 1914.

Renseignements à l'Hôtel-Dieu, à Marseille.

MONACO

PALAIS DE JUSTICE

Un concours est ouvert entre architectes pour l'édification d'un palais de justice à Monaco. La somme de 550.000 francs ne devra pas être dépassée. Les projets devront être déposés ou parvenus, au plus tard, le 15 mars 1914. Premier prix, 5.000 francs ; deuxième prix, 2.500 francs ; troisième prix, 1.000 francs. Il sera, en outre, mis 1.500 francs à la disposition du jury pour l'achat de projets présentant quelques avantages. Le jury aura la faculté de recommander au Gouvernement l'auteur du projet classé premier pour être chargé de l'exécution, si cet auteur présente les garanties voulues.

LYON

CONCOURS ENTRE APPRENTIS DU BATIMENT

Le IV^e concours entre apprentis du bâtiment et industries s'y rattachant, organisé sous les auspices de la Société Académique d'Architecture de Lyon aura lieu les 9, 16 et 23 novembre. Grâce aux généreuses subventions accordées par la Municipalité, la Chambre de commerce, par diverses organisations et nombre de personnalités industrielles ou commerciales, ces concours sont dotés de prix importants. Les récompenses seront remises aux jeunes lauréats dans la séance solennelle qui aura lieu le dimanche 14 décembre, dans la grande salle des Fêtes de l'hôtel de ville, mise aimablement à la disposition de la Société par M. le Maire de Lyon. Ces

¹⁷ Laurent de Seilhac, *les Congrès ouvriers en France*, Colin, 1899.

¹⁸ Le Play, *la Réforme sociale en France. Les ouvriers des Deux Mondes*.

¹⁹ Cité par Vaillé.

²⁰ Gide, *Principes d'économie politique*, Paris, Larose.

²¹ Paul Pic, *Traité de législation industrielle*.

²² Cité, par Vaillé.

concours auront lieu aux jours indiqués dans les maisons suivantes :

Ménuisiers, M. PANSU, 21, rue des Asperges, 23 novembre, 6 à 12 h.

Serruriers ornementalistes, M. BRIZON, 203, cours Emile-Zola, 23 novembre, de 7 à 12 h. ; M. DUPORT, 54, rue Crillon, 23 novembre, de 7 à 12 h. ; M. VIGNERON, 56, boulevard du Nord, 23 novembre, de 7 à 12 h.

Taillleurs de pierre, marbriers, MM. GUINET et VERZIER, 15, rue de la Cité, 9 novembre, de 6 à 12 h.

Bronziers, M. BARDOT, 8, rue Duhamel, 16 novembre, de 7 à 11 h.

Plombiers-zingueurs, M. TABARD, 22, rue Auguste-Comte, 16 novembre, de 6 à 11 h.

Electriciens, M. PONCET, 8, rue Vaubecour, 16 novembre, de 6 à 11 h.

Charpentiers, Ecole de trait, 20, rue Molière, 23 novembre, de 6 à 12 h.

Vitriers, M. TARGE, 7, place du Pont, 16 novembre, de 6 à 11 h.

Peintres-plâtriers, Hôtel de la Mutualité, 16 novembre, de 8 à 11 h.

Fumistes-tôliers, M. PETIT, 32, rue de la Quarantaine, 9 novembre, de 7 à 11 h.

Maçons, M. PLANCHAT, chantier en construction, cours Lafayette, angle rue Baraban, 23 novembre, de 7 à 11 h.

Ebénistes, M. DELORME, 69, rue Bugeaud, 16 et 23 novembre, de 7 à 11 h. 1/2.

Ameublement, tapissiers, M. PLACE, 277, rue Vendôme, 16 et 23 novembre, de 7 à 11 h. 1/2.

Sculpteurs bois, M. VINCENT, 112, rue Duguesclin, 16 et 23 novembre, de 7 à 11 h. 1/2.

Ménuisiers en sièges, MM. VAGANAY, BERNARD, MATHIEU, 1, rue Dorée, 16 et 23 novembre, de 7 à 11 h. 1/2.

MONTPELLIER

ABATTOIRS (Résultats.)

A la suite du jugement, qui vient d'être rendu, de l'épreuve du 2° degré, pour le concours relatif à la construction d'un abattoir à Montpellier, ont obtenu :

1° prix (10.000 fr.). — M. MAIGROT, architecte diplômé par le Gouvernement, 141, boulevard Raspail, Paris.

2° prix (6.000 fr.). — M. GUIDETTI, architecte diplômé par le Gouvernement, 25, quai Voltaire, Paris.

3° prix (4.000 fr.). — M. CHRISTOL, architecte à Nîmes.

4° prix (2.000 fr.). — MM. TORTRAT frères, architectes, boulevard Saint-Martin, 39, Paris.

5° prix (1.000 fr.). — M. TOUPNOT, architecte-expert, 5, rue Gérando, Paris.

6° prix (1.000 fr.). — M. ROUX, architecte diplômé par le Gouvernement, 27, boulevard Saint-Louis, le Puy.

7° prix (1.000 fr.). — M. Honoré PONS, architecte à Nice.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture.

C'est le dimanche 14 décembre prochain, à 4 1/2 précise, dans la salle des Fêtes de l'hôtel de ville, qu'aura lieu la séance solennelle annuelle dans laquelle la Société Académique d'Architecture de Lyon distribue les récompenses décernées pour l'année 1913, avec le bienveillant concours de la Municipalité, du Conseil général, de la Chambre de commerce et de diverses organisations de notre ville :

1° Aux lauréats de ses concours d'architecture, d'archéologie, d'art décoratif et ouvriers d'art ;

2° Aux élèves de l'Ecole régionale d'Architecture et des Beaux-Arts (Fondations et Association Provinciale des Architectes Français) ;

3° Médailles d'Etat ;

4° Aux lauréats des concours entre apprentis du bâtiment ;

5° Aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment ;

6° Aux élèves de l'école de serrurerie et de l'école de traits de charpente, etc...

Construction d'un égout sous le chemin du Repos.

La canalisation projetée aura une longueur de 187 mètres ; la dépense sera de 5.000 francs. Les travaux feront l'objet d'une adjudication publique en un seul lot.

Les Mystères de la Mode.

Les Mystères de la Mode seront révélés au public élégant, le samedi 22 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, dans les salons Berrier et Milliet, 31, place Bellecour. Cette soirée, organisée sous les auspices du 7° Jour, provoque la plus légitime curiosité. Les modèles de la saison (Lingerie, Robes et Manteaux, Fourrures, Chaussures, Chapeaux, Bijoux) seront présentés par de gracieuses jeunes femmes exercées au difficile métier de mannequin. M. George Trombert commentera ces aimables manifestations. — Les cartes sont en vente aux bureaux du Journal, 52, rue de la République, et chez Berrier et Milliet.

Nécrologie.

On annonce, de Marseille, le décès de M. Marius CANTINI, président honoraire du Syndicat général des Industries du Bâtiment, chevalier de la Légion d'honneur.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — La ville de *Culoz* va faire procéder à la construction d'un hôtel des Postes ; le devis est de 20.000 francs.

DOUBS. — La commune de *Mestières* doit mettre en adjudication la construction d'une école enfantine ; 26.000 fr., cautionnement 850 fr. ; l'auteur du projet est M. Surleau, architecte à Montbéliard.

JURA. — M. Schacre, architecte à Champagnole, a été chargé de l'établissement d'un projet s'élevant à 150.000 fr., pour l'édification d'un marché couvert et d'un établissement de bains-douches annexe à *Morez* ; la même ville affecte un crédit de 90.000 francs à la construction d'un hôtel des Postes.

LOIRE. — Pour la construction de hangars d'aviation, la ville de *Roanne* a voté un crédit de 25.000 francs.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
14 Novembre 1913		
Cuivre en lingots affine	202 50	207 50
— en planche rouge	242 50	247 50
— — — jaune	207 50	212 50
Etain Banks en lingots	480 »	485 »
— Billiton et détroits en lingots	470 »	475 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	56 »	57 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	63 50	64 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	54 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72,50	73,50
— — — Autres marques	71,50	72,50
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	720 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	230 »	» »
— laminé	510 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 50	23 »
Fer à double T. AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	25 50	26 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1^{er} au 15 Novembre 1913

Rue Desparmet, Maison. Propr., M. Gardet, boulevard de la Part-Dieu, 14.

Rue de Belfort, 63. Exhaussement. Propr., M. Barbier, y demeurant.

Rue Villebois-Mareuil, 22. Annexe. Propr., M. Bon, y demeurant.

Rue Villebois-Mareuil, 23. Maison. Propr., M. Faury, rue de la République, 27, à Pierre-Bénite.

Quai Arloing, 26. Exhaussement d'une usine. Propr., M. Dousselin, y demeurant. Entrepr., M. Duron, rue Saint-Georges, 2.

Cours Henri, 42. Maison. Propr., M. Castéras, y demeurant.

Rue Paul-Bert, 229. Exhaussement. Propr., Mme veuve Gache, y demeurant. Entrepr., M. Mayen, rue Paul-Bert, 214 bis.

Grande rue de Cuire, 64. Maison. Propr., M. Legros, grande rue de Cuire, 64.

Rue Domer. Ateliers. Propr., MM. Boiron, Vignat et Cie, rue Sainte-Hélène, 2. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.

Cours Henri, angle rue du Commandant-Marchand. Maison. Propr., M. Pétnet, y demeurant. Arch., M. Pmet, rue Roux-Soignan, 8.

Chemin des Alouettes. Maison. Propr., M. Gelas, y demeurant.

Chemin de Grange-Rouge. Maison. Propr., M. Estassy, rue Bancel, 20. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Rue de la Maisonnette. Maison. Propr., M. Polosson, rue Béchevelin, 97. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Rue Duguesclin, 320-322. Bâtimens industriels. Propr., Société des Usines Bergès, papeteries de Lancey, à Lancey (Isère). Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.

Rue de Saint-Cyr, 68. Bâtimens industriels. Propr., M. Bonhomme, place Carnot, à Bougoin (Isère).

Petit chemin de Grange-Rouge. Annexe. Propr., M. Grumel, chemin de Saint-Priest. Arch., M. Verger, à Parilly-Vénissieux.

Chemin de Saint-Priest. Bâtimens. Propr., M. Villard, y demeurant. Arch., M. Verger, à Parilly-Vénissieux.

Chemin des Pins. Propr., M. Bouchet, rue Léon-Tolstoï, 72. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 30 octobre. — *Mairie de Vaulx-en-Velin.* — Construction d'une canalisation. Montant, 45.000 fr. Adjud., M. Taboury, 14, rue Calas, à Lyon, 11,20 p. 100 de rabais.

Rhône. — 8 novembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin n° 6, des Brotteaux à Décines. Construction d'un égout. Montant, 163.000 fr. Adjud., MM. A. Cancalon et Cie, à Pavillons-sous-Bois (Seine), 1.405 fr. de rabais.

Ain. — 9 novembre. — *Mairie de Jujurieux.* — Travaux d'adduction d'eau. 1^{er} lot. Adduction au bourg de Jujurieux. Montant, 41.840 fr. 67. Adjud., M. Chapon, à Lyon, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adduction dans les hameaux du Béveur, Cossieux et Vieillard. Montant, 12.290 fr. 94. Adjud., M. Cheyppé, à Jujurieux, prix du devis. — 3^e lot. Adduction dans les hameaux de Chenavel, la Combe et la Route. Montant, 11.337 fr. 40. Adjud., M. Parneix, à Ponein, prix du devis.

Allier. — 25 octobre. — *Mairie de Vichy.* — Installation d'une canalisation d'égout et d'une canalisation d'eau potable dans le boulevard Gambetta. — 1^{er} lot. Canalisation d'égout. Montant, 7.552 fr. 75. Adjud., M. Bussière, à Vichy, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Canalisation d'eau potable. Montant, 2.885 fr. 70. Adjud., M. Hugonin-Mayeul, à Vichy, 7 p. 100 de rabais.

Allier. — 26 octobre. — *Mairie de Commentry.* — Construction d'un lavoir au village de la Torche. Montant, 1.300 fr. Soumissionnaire : M. J. Vertadier, 5 p. 100. — Adjud., M. Jean Tixier, à Commentry, 6 p. 100 de rabais.

Allier. — 9 novembre. — *Mairie de Nèris-les-Bains.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 31.176 fr. 02. Adjud., M. Loubière, à Nèris-les-Bains, 11,60 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 7.860 fr. 11. Adjud., M. Raymond, à Nèris-les-Bains, 5,25 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture. Montant, 2.993 fr. 50. Adjud., M. Dagois, à Nèris-les-Bains, 5 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zincage. Montant, 3.082 fr. 94. Adjud., M. Berthon, à Montluçon, 21,15 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 12.633 fr. 66. Adjud., M. Thévenin, à Montluçon, 10,30 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 7.834 fr. 90. Adjud., M. Alibert, à Nèris-les-Bains, 22,20 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 7.727 fr. 59. Adjud., M. Villatte, à Nèris-les-Bains, 23,55 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 26 octobre. — *Mairie de Désaignes.* — Construction d'une école mixte au Peyron. Montant, 11.424 fr. 67. Adjud., M. Crouzet, à Saint-Agrève, prix du devis.

Doubs. — 9 octobre. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Les Combes. Rectification du chemin vicinal. Montant, 6.547 fr. 32. Adjud., M. Mamet, aux Fins, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montlebon. Construction du chemin rural. Montant, 15.719 fr. 76. Adjud., M. Mamet, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Remoray. Construction du chemin rural. Montant, 11.975 fr. 96. Adjud., M. Maruzzi, aux Longevilles, 7 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Vuillecin. Construction d'un réservoir. Montant, 23.944 fr. 72. Adjud., M. Farghin, à Sombacour, 12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. La Longeville. Construction de citernes. Montant, 8.300 fr. Adjud., M. Tournier, à Doubs, 12 p. 100 de rabais. — 6^e lot. La Cluse-et-Mijoux. Réfection des murs de clôture de l'école. Montant, 4.500 fr. Adjud., M. Lonchamp, à Malbuisson, 11 p. 100 de rabais. — 7^e lot. La Rivière. Construction d'un abri. Montant, 1.171 fr. 16. Adjud., M. Drogrey, à la Rivière, 3 p. 100 de rabais.

— 8^e lot. Hôpitaux-Neufs. Amélioration et réparations aux abris-fontaines. Montant, 4.228 fr. 43. Adjud., M. Gagliardi, aux Hôpitaux-Neufs, 18 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Boujailles. Extension du réseau de distribution d'eau. Montant, 6.985 fr. 74. Adjud., M. Copiatti, à Frasné, 12 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Ville-du-Pont. Captage de sources, adduction et distribution d'eau. Montant, 16.198 fr. Adjud., M. Barassi, à Ville-du-Pont, prix du devis. — 11^e lot. Hôpitaux-Vieux. Etablissement d'une conduite d'eau et d'un abreuvoir. Montant, 7.061 fr. 69. Adjud., M. Lonchamp, à Montperreux, 13 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Rochejan. Etablissement d'une conduite en fonte. Montant, 8.026 fr. 28. Adjud., M. Francioli, aux Fourgs, 10 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Les Fins. Agrandissement de l'abri de la pâture des Champs-Grésards. Montant, 3.423 fr. 41. Adjud., M. Pourchet, aux Fins, prix du devis.

Gard. — 19 octobre. — *Mairie de Sauve.* — Construction d'un abattoir public. Terrassements, maçonneries, charpente, menuiserie, serrurerie, zinguerie, peinture, vitrerie, etc. Montant, 26.000 fr. Adjud., M. Emile Thomas, à Aubais, 2 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 28 octobre. — *Préfecture.* — Sallenoves. Adduction et distribution d'eau. Montant, 31.000 fr. Soumissionnaires : M. Mosca, prix du devis. — MM. Pagnotti, 2 p. 100. — Grégoire, 3 p. 100. — Emonet, 3 p. 100. — Adjud., M. Maulini, à Cruseilles, 4 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 6 novembre. — *Mairie d'Annecy.* — Service du génie. Travaux à exécuter sur devis pour l'organisation d'un nouveau champ de tir pour la garnison d'Annecy. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, ferronnerie, peinture. Montant, 14.300 fr. Adjud., M. Louis Alberti, quai Eustache-Chappuis, à Annecy, 10 p. 100 d'augmentation. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, couverture. Montant, 1.600 fr. Adjud., M. Louis Alberti, 10 p. 100 de rabais.

Isère. — 30 octobre. — *Mairie de Saint-Laurent-du-Pont.* — Adduction d'eau aux hameaux des Bourdoires, du Cotterg et de la Guillotière. Montant, 37.700 fr. Soumissionnaires : MM. Gire frères, 20 p. 100. — H. Chapon, 15 p. 100. — M. Maréchal, 12 p. 100. — Courtaud et Garnier, 7 p. 100. — A. Thomas, 5,20 p. 100. — A. Maréchal, 4,45 p. 100 d'augmentation. — MM. Demenjon frères et Cie, E. Veyret, 1 p. 100. — A. Milanolo, 2,50 p. 100. — H. Samson, 4 p. 100. — Veuve Ch. Gibault, 5 p. 100. — P. Bourbon, 7 p. 100. — P. Poncet, 8,50 p. 100. — Adjud., M. Joseph Trabbia, à Moirans, 15 p. 100 de rabais.

Isère. — 8 novembre. — *Mairie de Vienne.* — Travaux communaux. 1^{er} Construction, quartier Saint-Martin, d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 111.147 fr. 62. Adjud., M. Gerbe, à Vienne, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 15.000 fr. Adjud., MM. Petit et Chatagnon, à Saint-Etienne (Loire), 13 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 14.500 fr. Adjud., Association « Les ouvriers menuisiers de Vienne », 14,65 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 24.000 fr. Adjud., M. Clamaron, à Vienne, 15,12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 13.200 fr. Adjud., M. Chatelan, à Vienne, 25,60 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 19.800 fr. Adjud., M. Singla, à Beziers (Hérault), 31 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 1.900 fr. Adjud., M. Bonnenfant, à Vienne, 8 p. 100 de rabais. — 2^e Construction d'un groupe scolaire rue de Lyon. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 90.603 fr. 66. Non adjugé. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 23.897 fr. 22. Adjud., M. Play, à Firminy (Loire), 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 19.174 fr. 10. Adjud., Association « les ouvriers menuisiers de Vienne », 11,15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Quincaillerie, gros fers. Montant, 21.719 fr. 05. Adjud., M. Clamaron, 17,07 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 13.236 fr. 82. Adjud., M. Thévenet, à Saint-Etienne (Loire), 16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 21.716 fr. 78. Adjud., M. Singla, 31 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 2.000 fr. Adjud., M. Bonenfant, 8 p. 100 de rabais.

Loire. — 9 novembre. — *Mairie de Saint-Romain-les-Atheux.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, ciment, couverture, zinguerie, plomberie. Montant, 15.619 fr. 95. Adjud., M. Eugène Giraud, le Chambon-Feugerolles, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 2.986 fr. Adjud., M. Joseph Play, à Firminy, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, parquets. Montant, 3.276 fr. 70. Adjud., M. Antonin Touron, à Saint-Just-Malmont (Haute-Loire), 2 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.192 fr. 01. Adjud., M. Paulin Couderc, rue du Mont, 3, à Saint-Etienne, 3 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 3.190 fr. 73. Adjud., M. Marius Bayon, le Chambon-Feugerolles, 3 p. 100 de rabais.

Loire. — 30 octobre. — *Mairie de Chazelles-sur-Lyon.* — Prolongement de l'égout du Tourteron par les rues Tourteron et Ramousse. Montant, 3.900 fr. Soumissionnaires : MM. Fayolle, Philibut, prix du devis. — Adjud., M. Tricaud, à Chazelles, 1 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 9 décembre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place de Lyon pour l'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification, pendant les années 1914 à 1916 incluse. — 1^{re} circonscription. Bâtimens et ouvrages situés sur la rive droite de la Saône et ceux entre Saône et Rhône compris sur le territoire de la commune de Lyon. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, fumisterie, poèlerie et objets mobiliers en fer ou en fonte. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 2^e circonscription. Bâtimens et ouvrages situés sur la rive gauche du Rhône. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, fumisterie, poèlerie et objets mobiliers en fer ou en fonte. Montant, 7.300 fr. Cautionnement, 400 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — Les pièces nécessaires pour

être admis à concourir devront être fournies avant le 26 novembre, au chef de bataillon, chef du génie à Lyon. — Renseignements dans les bureaux du Service du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44.

Rhône. — Mardi 16 décembre, 14 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Achèvement de la caserne des sapeurs-pompiers. — 1^{er} lot. L'errassements et boitage. Montant des travaux, 8.020 fr. 20. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Maçonneries. Montant des travaux, 49.960 fr. 93. Cautionnement, 2.500 fr. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Montant des travaux, 20.769 fr. 90. Cautionnement, 1.050 fr. — 4^e lot. Pierre de taille tendre. Montant des travaux, 29.928 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 5^e lot. Charpente en bois. Montant des travaux, 17.058 fr. Cautionnement, 850 fr. — 6^e lot. Ciments, carrelages, revêtements. Montant des travaux, 10.290 fr. 23. Cautionnement, 500 fr. — 7^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 18.036 fr. 50. Cautionnement, 900 fr. — 8^e lot. Parquets. Montant des travaux, 5.190 fr. 50. Cautionnement, 260 fr. — 9^e lot. Serrurerie, gros fers, quincaillerie. Montant des travaux, 22.951 fr. 85. Cautionnement, 1.150 fr. — 10^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant des travaux, 14.928 fr. 25. Cautionnement, 750 fr. — 11^e lot. Vitrerie. Montant des travaux, 689 fr. 95. Cautionnement, 40 fr. — 12^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie. Montant des travaux, 3.331 fr. 15. Cautionnement, 170 fr. — 13^e lot. Couverture en ardoises. Montant des travaux, 709 fr. 75. Cautionnement, 35 fr. — 14^e lot. Fumisterie. Montant des travaux, 2.640 fr. Cautionnement, 130 fr. — 15^e lot. Marbrerie. Montant des travaux, 700 fr. Cautionnement, 35 fr. — 16^e lot. Abat-jour. Montant des travaux, 1.320 fr. 50. Cautionnement, 65 fr. — Les plans, devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance; tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures. — En outre, tous renseignements seront fournis aux intéressés par l'architecte, directeur des travaux, M. Martin, demeurant à Lyon, rue Constantine, 8.

Rhône. — Samedi 13 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien intéressant la navigation et la défense des rives de la Saône, pendant les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918. — 5^e lot. Du pont de Beauregard au point kilométrique 9.130 situé à 200 mètres en aval de l'écluse de l'Île-Barbe. Départements de l'Ain, rive gauche, et du Rhône, rive gauche et rive droite. Dépense annuelle, 8.000 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 300 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures; 2^o dans les bureaux de M. Pascalon, ingénieur ordinaire, rue Grôlée, 9, à Lyon, de 8 à 11 heures et de 13 à 17 heures.

Rhône. — Mardi 2 décembre, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Cylindre à vapeur des chaussées empierrées du 1^{er} janvier 1914 au 31 décembre 1918. Montant annuel, 4.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Le pli global contenant les pièces nécessaires devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, sous pli recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard, le 1^{er} décembre 1913, à 5 heures. — Renseignements à l'Office du travail, hôtel de la Mutualité, place Raspail.

Rhône. — Dimanche 30 novembre, 2 h. — *Mairie de Haute-Rivoire.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 17.968 fr. 54. Cautionnement, 1.400 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 4.363 fr. 06. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 4.401 fr. 62. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Peinture, plâtrerie. Montant, 3.413 fr. 20. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 4.768 fr. 50. — 6^e lot. Ferblanterie. Montant, 1.152 fr. 28. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Petit, architecte, avenue de Saxe, à Lyon. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Mercredi 26 novembre, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien intéressant la navigation et la défense des rives de la Saône, pendant les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918, du pont de Fleurville (97 k. 500) au pont de Beauregard (42 k. 175) et canal de Pont-de-Vaux, sur les départements de l'Ain, de Saône-et-Loire et du Rhône. Dépense annuelle, 12.000 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 400 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de 9 heures à 5 heures et de 14 heures à 17 heures; 2^o dans les bureaux de M. Pascalon, ingénieur ordinaire, rue Grôlée, 9, à Lyon, de 8 heures à 11 heures et de 13 heures à 17 heures.

Allier. — Dimanche 30 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Treignat.* — Travaux d'adduction d'eau potable. — 1^{er} lot. Terrasse (déblais et remblais), maçonnerie et enduits de ciment, charpente et couverture. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 4 p. 100. — 2^e lot. Tuyauterie et accessoires, conduites en fonte et ciment, robinetterie et accessoires divers, etc. Montant, 15.900 fr. Cautionnement, 4 p. 100 du montant de chaque lot. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Dimanche 7 décembre, 11 h. — *Mairie de la Roque-sur-Var.* — Pavage des rues. Montant, 1.841 fr. 25. A valoir, 158 fr. 75. Total, 2.000 fr. Cautionnement, 60 fr. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 4 décembre. — *Mairie de Marseille.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires et ouvrages de fortification pendant six années, à compter du 1^{er} janvier 1914. Montants annuels. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 65.000 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 11.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 13.000 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie, fumisterie. Montant, 14.000 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 5.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 18 novembre. — Renseignements à la Chefferie du génie, à Marseille, 17, rue Fongate.

Bouches-du-Rhône. — Vendredi 5 décembre. — *Mairie d'Aix-en-*

Provence. — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires pendant six années, à compter du 1^{er} janvier 1914. Montant annuel, 10.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront parvenir au plus tard le 20 novembre. — Renseignements à la Chefferie du génie, à Marseille, 17, rue Fongate, et au champ de manœuvres de la Torse, à Aix.

Bouches-du-Rhône. — Samedi 6 décembre. — *Mairie d'Arles.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires pendant six années, à compter du 1^{er} janvier 1914. Montant annuel, 8.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 20 novembre. — Renseignements à la Chefferie du génie de Marseille, 17, rue Fongate, et à la caserne Calvin, à Arles.

Côte-d'Or. — Jeudi 11 décembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Jean-de-Losne.* — Concours pour l'installation de machines et la construction d'un réservoir. 1^o Construction de deux machines élévatoires électriques pour élever les eaux du puits filtrant d'alimentation dans le réservoir situé à proximité. Cautionnement, 300 fr. — 2^o Construction d'un réservoir en ciment armé de 160 mc. de capacité. Cautionnement, 800 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Merle, ingénieur des ponts et chaussées, à Beaune. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Lundi 8 décembre, 10 h. — *Mairie de Romans.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction de puits filtrants et collecteur des puits. Montant, 38.082 fr. 50. A valoir, 717 fr. 50. Total, 38.800 fr. Cautionnement, 1.900 fr. — 2^e lot. Remplacement de la conduite d'amenée entre Mours et Romans. Montant, 74.576 fr. 81. A valoir, 3.423 fr. 19. Total, 78.000 fr. Cautionnement, 3.500 fr. — 3^e lot. Remplacement de la conduite existante, pose de conduites nouvelles et appareils de distribution. Montant, 88.041 fr. 40. A valoir, 3.958 fr. 20. Total, 92.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 4^e lot. Bassin de natation. Montant, 20.700 fr. A valoir, 2.070 fr. Total, 22.770 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 5^e lot. Egouts et réservoirs de chasse. Montant, 28.539 fr. 55. A valoir, 2.743 fr. 65. Total, 31.283 fr. 20. Cautionnement, 1.500 fr. Les travaux d'installation de deux pompes centrifuges ne sont pas compris dans l'adjudication et feront l'objet de marchés ultérieurs. — Visa par l'architecte de la ville, dix jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, ou être déposées quarante-huit heures avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Vendredi 12 décembre, 2 h. 12/1. — *Mairie de Valence.* — Entretien des bâtiments et de la voirie pendant trois années. — 1^{er} lot. Maçonnerie et voirie. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, fumisterie. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Fourniture d'appareils de robinetterie et de fontainerie. Cautionnement, 100 fr. — 6^e lot. Location d'attelages et fourniture de matières d'empierrement. Cautionnement, 400 fr. — Visa, par l'architecte voyer, au plus tard le 7 décembre à 6 heures du soir. Renseignements au bureau de l'architecte voyer.

Gard. — Samedi 22 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Uzès.* — Rechargement, réparation et entretien des chemins de grande communication, d'intérêt commun et de ponts suspendus, 25 lots. — Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — Dimanche 23 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Grau-du-Roi.* — Travaux d'assainissement : Terrassements, 832 fr. Chaussée, 9.701 fr. 56. Trottoirs et caniveaux, 23.897 fr. 40. Egouts, 10.089 fr. 24. Montant, 44.020 fr. 20. A valoir, 6.979 fr. 80. Total, 51.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 30 novembre, 1 h. — *Mairie de Saint-Martin-de-Valgalgues.* — Construction d'un groupe scolaire. Evaluation, 99.601 fr. 25. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, terrassement, 56.507 fr. 81. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Serrurerie, fers à planchers, 17.843 fr. 36. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Charpente, 4.844 fr. 81. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Menuiserie, mobilier scolaire et agrès de gymnastique, 14.680 fr. 24. Cautionnement, 750 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie, 3.309 fr. 53. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Plomberie et zinguerie, 2.415 fr. 50. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Gers. — Samedi 29 novembre, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction d'une mairie dans la commune de Moncorneil-Grazan. Montant, 3.109 fr. 70. A valoir pour imprévus, 60 fr. 30. Cautionnement, 105 fr. — Les entrepreneurs qui désiraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahier des charges, bordereaux des prix et estimation des dépenses dans les bureaux de la préfecture, tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures du matin à midi et de 14 à 17 heures.

Hautes-Alpes. — Mardi 25 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Ribiers. Construction d'une école mixte au Plan. Montant, 9.200 fr. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Moynier, agent voyer cantonal à Ribiers. — 2^e lot. Chabottes. Agrandissement de l'école de filles de la Plaine. Montant, 26.505 fr. 50. A valoir, 3.894 fr. 50. Total, 30.400 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Auteur du projet, M. Charmont, agent voyer cantonal à Pont-du-Fossé. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 25 novembre, 11 h. 1/4. — *Préfecture d'Annecy.* — Samoëns. Endiguement du Giffre et du Clévieu, en amont du pont du Giffre. Montant, 145.000 fr. Travaux, 135.559 fr. 68. Somme à valoir, 9.440 fr. 32. Cautionnement provisoire, 2.500 fr., définitif, 5.000 fr. Frais, 1.440 fr. — Visa, huit jours à l'avance, par M. Reuss, ingénieur en chef à Annecy. — Renseignements à la préfecture ou chez l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bonneville.

Haute-Savoie. — Jeudi 4 décembre, 2 h. — *Mairie de la Roche.* — 1^{er} lot. Réparations à l'église et au clocher. Montant, 10.500 fr. — 2^e lot. Construction d'un lavoir public au hameau de Broys. Montant, 2.625 fr. Auteur des deux projets ci-dessus : M. Forestier, architecte. — 3^e lot. Ouverture

d'une avenue entre la gare de la Roche et la route nationale n° 203, sur 63 m. Montant, 4.400 fr. Auteur du projet, M. Benoit. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Mardi 25 novembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Saint-Pierre-de-Rumilly, Saint-Maurice et Passeirier. Agrandissement du cimetière intercommunal. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, avant le 24 novembre, par M. A. Forestier, architecte à La Roche. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 25 novembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Saint-Pierre-de-Rumilly. Adduction et distribution d'eau potable, 81.833 fr. 66. A valoir, 8.166 fr. 34. Total, 90.000 fr. Cautionnement, 3.500 fr. — Visa, avant le 24 novembre, par M. A. Forestier, architecte à La Roche. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 2 décembre, 10 h. — *Préfecture.* — Entretien des routes nationales pour 1914 à 1918 (16 lots divers). Montant annuel, 91.270 fr. — Renseignements à la préfecture.

Jura. — Samedi 22 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Planches-en-Montagne. Construction d'une école mixte et réparations à l'ancien bâtiment, Montant, 46.281 fr. 65. A valoir, 2.941 fr. 45. Total, 49.223 fr. 10. Cautionnement, 1.540 fr. — Visa par M. Schacre, architecte à Champagnole. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir, sous pli recommandé, le 21 novembre, avant 4 heures du soir. — Renseignements au secrétariat de la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 29 novembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Grézieux-le-Fromental.* — Construction d'une maison d'école mixte. Montant, 12.965 fr. 67. Cautionnement, 500 fr. — Visa, avant le 23 novembre, par M. Fayol, architecte à Montbrison. — Dépôt des soumissions le 28 novembre, avant 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 29 novembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Construction d'une école mixte. Montant, 12.686 fr. 79. A valoir, 278 fr. 88. Total, 12.965 fr. 67. Cautionnement, 500 fr. — Visa par M. Fayol, architecte à Montbrison, six jours avant l'adjudication. — Les paquets seront déposés à la sous-préfecture, avant 5 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Lundi 8 décembre, 10 h. — *Mairie de Saint-Julien-en-Jarret.* — Construction d'une mairie. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 15.744 fr. 90. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Ciment. Montant, 11.837 fr. 13. Cautionnement, 1.200 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 5.337 fr. 88. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Menuiserie et parqueterie. Montant, 8.668 fr. 06. Cautionnement, 900 fr. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 14.138 fr. 89. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.804 fr. 27. Cautionnement, 600 fr. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie, couverture et appareils sanitaires. Montant, 8.465 fr. 88. Cautionnement, 900 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Jeudi 11 décembre, 10 h. — *Mairie de Roanne.* — Prolongement des égouts du boulevard de la Livatte et de la rue de Charlieu. Montant, 26.447 fr. 47. A valoir, 2.252 fr. 53. Cautionnement, 1.700 fr. — Demandes d'admission au maire avant le 1^{er} décembre. — Dépôt des soumissions le 10 décembre avant 6 heures. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Mardi 16 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Moingt.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait, dans la place de Montbrison, pour la démolition d'un stand situé à Moingt, près Montbrison, et la reconstruction, sur le même emplacement, d'un nouveau stand de 200 mètres, n° 1, type 1909. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonneries, pavages. Cautionnement provisoire, 800 fr., définitif, 1/20^e du prix forfaitaire souscrit et arrondi au plus près par somme de 100 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, couvertures en tuiles mécaniques, ferronnerie, serrurerie. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 1/10^e du prix forfaitaire souscrit. — 3^e lot. Couverture en tôle ondulée, en zinc, en ciment ligneux, gouttières, tuyaux de descente et dauphins, plomberie, zinguerie, peinture et vitrerie. Cautionnement, 1/20^e du prix forfaitaire souscrit. — Renseignements dans les bureaux du génie, à Saint-Etienne, 34, rue d'Annonay, et à Montbrison, caserne De Vaux.

Saône-et-Loire. — Samedi 6 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Saône. Travaux d'entretien pendant cinq années. — 3^e lot. De la borne kilom. 162, au pont de Fleurville (97 k. 500). Montant, 10.000 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 300 fr. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le 4 décembre, à 3 heures. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Armand, ingénieur en chef, à Lyon, rue Grôlée, 9. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Leduc, sous-ingénieur, place de l'Obélisque, 5, à Chalon-sur-Saône.

Saône-et-Loire. — Samedi 6 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Saône. Dragages à la machine pendant cinq années. Du point kilom. 283.150 (gare d'eau de Gray) au pont de Fleurville (97 kil. 500). Montant, 6.000 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 200 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Armand, ingénieur en chef, à Lyon, rue Grôlée, 9. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Leduc, sous-ingénieur, place de l'Obélisque, 5, à Chalon-sur-Saône.

Savoie. — Jeudi 27 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Construction d'une école primaire supérieure de jeunes filles. Montant, 88.795 fr. 01. A valoir, 16.829 fr. 75. Total, 105.624 fr. 76. Cautionnement, 4.400 fr. Frais, 1.000 fr. — Visa par M. Belat, architecte à Albertville, huit jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront parvenir le 26 novembre, à 5 heures du soir au plus tard. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Vendredi 5 décembre, 2 h. — *Asile public de Bassens.* — Travaux de réparation et d'entretien des bâtiments pendant l'année 1914. — Renseignements à la préfecture de la Savoie (1^{re} division), et au bureau de l'Econamat de l'asile.

Savoie. — Lundi 8 décembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* —

1^{er} lot. Peisey. Chemin vicinal ordinaire n° 2, des Moulins. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 87 et les moulins de Moulins, sur 405 m. 41. Montant, 16.800 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Villette. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Villette à la montagne. Construction comme voie muletière entre le village de Charvaz et la forêt du Leyssin, sur 1.172 m. 20. Montant, 29.500 fr. Cautionnement, 850 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur voyer d'arrondissement.

Savoie. — Jeudi 11 décembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Commune de Beaufort. I. Construction d'une école mixte au hameau de Beauvois. Projet dressé par M. Martin, architecte à Beaufort. Travaux à adjuger, 8.925 fr. 97. A valoir pour imprévus, 247 fr. 73. Honoraires de l'auteur du projet, 446 fr. 30. Total, 9.620 fr. Cautionnement, 450 fr. Frais, 210 fr. — II. Agrandissement de l'école mixte du hameau de Ladray. Projet dressé par M. Martin, architecte à Beaufort. Travaux à adjuger, 1.435 fr. 65. A valoir pour imprévus, 150 fr. Honoraires, 71 fr. 78. Total, 1.657 fr. 43. Cautionnement, 70 fr. Frais, 65 fr. — III. Commune de Mercury-Gemilly. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction dans la traversée du hameau de la Frasse. Projet dressé par le Service des ponts et chaussées à Albertville. Travaux à adjuger, 5.520 fr. 41. A valoir pour cylindrage, répandage de l'agrégation et surveillance des travaux, 440 fr. A valoir pour imprévus, 356 fr. 26. Total, 6.316 fr. 67. Cautionnement, 180 fr. Frais, 80 fr. — On pourra prendre connaissance des diverses pièces du projet dans les bureaux de la sous-préfecture.

Savoie. — Jeudi 11 décembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Albertville. Construction partielle de l'hôpital-hospice. Auteur du projet, M. Belat, architecte à Albertville. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ouvrages en ciment, plâtrerie, dallage, parquetage, peinture et blanchiment. Montant, 160.204 fr. 69. A valoir, 17.000 fr. Total, 186.204 fr. 69. Cautionnement, 8.400 fr. Frais, 2.300 fr. — 2^e lot. Charpenterie et couverture, menuiserie. Montant, 58.179 fr. 62. A valoir, 5.800 fr. Total, 63.979 fr. 62. Cautionnement, 2.900 fr. Frais, 850 fr. — 3^e lot. Serrurerie et ferronnerie, zinguerie, vitrerie. Montant, 44.532 fr. 29. A valoir, 4.500 fr. Total, 49.032 fr. 29. Cautionnement, 2.200 fr. Frais, 680 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Var. — Lundi 1^{er} décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Construction d'un palais de justice et d'une prison cellulaire départementale à Toulon, sur la partie Est de l'îlot A des terrains domaniaux, place Saint-Roch, avenue Lazare-Carnot et boulevard Strasbourg. Les travaux sont évalués : pour le palais de justice, à 550.124 fr. 62; pour la prison, à 608.358 fr. 02, soit au total, 1.158.482 fr. 64, non compris la somme à valoir. Le cautionnement est fixé à 60.000 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. H. Monestel, architecte, rue Adolphe-Guiol, à Toulon, pour le Palais de justice, et chez M. P. Page, architecte départemental, cours Lafayette, 145, à Toulon, pour la prison cellulaire départementale.

Var. — Mercredi 26 novembre, 10 h. — *Port de Toulon.* — Construction d'un slipway en charpente sur la place de Fréjus. Montant, 12.000 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 400 fr. — Renseignements à Paris, au Ministère de la marine (bureau des travaux hydrauliques), ou à Toulon, au service des marchés.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

L'Hiver à la Côte d'Azur

Des trains rapides et de luxe, composés de confortables voitures, desservent pendant l'hiver les stations du Littoral

Billets d'aller et retour collectifs, 2^e et 3^e classes, valables jusqu'au 15 mai 1914, délivrés du 1^{er} octobre au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes, par les gares P.-L.-M., pour Cassis et toutes gares P.-L.-M. situées au delà vers Menton. Parcours simple minimum: 400 kilomètres. (Le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1913.)

Prix. — Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance, à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P.-L.-M. aux stations hivernales des Chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, Saint-Tropez, etc.).

Voir la nomenclature complète de ces voyages circulaires dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques : 0 fr. 60. Envoi sur demande au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

Agenda P.-L.-M. 1914.

L'Agenda P.-L.-M. pour 1914 vient de paraître.

Véritable publication de luxe, cet Agenda contient, à côté de nombreux articles et nouvelles des plus intéressants, d'illustrations en simili-gravure et de dessins humoristiques, douze fort beaux hors-texte en couleur, merveilleuses reproductions de compositions inédites représentant quelques-uns des sites admirables auxquels conduit le réseau P.-L.-M.

L'Agenda P.-L.-M. est en vente, au prix de 1 fr. 50, à la gare de Paris.

Lyon (bureau de renseignements et bibliothèques), dans les bureaux-succursales et bibliothèques des gares du réseau P.-L.-M., au rayon de la papeterie des Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries Lafayette, des Trois-Quartiers, etc., à Paris.

L'Agenda P.-L.-M. est aussi envoyé à domicile, sur demande adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 fr. 25 (mandat-poste ou timbres) pour les envois à destination de la France, et de 2 fr. 50 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger.

CH. JULIOT et P. COQUET, Editeurs, à DOURDAN (S.-et-O.)

LE CODE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

à l'usage des Architectes, des Entrepreneurs, des Propriétaires

par G. DURANT-FARGET, Avocat à la cour d'Appel de Paris, Professeur de législation à l'Ecole spéciale d'Architecture, Diplômé de l'Ecole des sciences politiques.

Préface de M. A. CHRETIEN-LALANNE, Architecte-expert près le Tribunal civil et le Conseil de préfecture de la Seine.

L'ouvrage complet comprendra cinq forts volumes (18x25) illustrés de nombreuses figures et une Table dictionnaire, soit au total 1.800 pages environ.

Prix de faveur pour les premiers souscripteurs, 45 francs

L'ouvrage est en vente dans les bureaux de la Construction Lyonnaise où l'on peut le consulter ou en demander le prospectus détaillé.

LES GENS D'ESPRIT
LISENT
"le 7^e Jour"

SPECTACLES

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Chaque soir, Charlotte Val-d'Or dans ses créations; les Rex et Roy, acrobates excentriques. Très gros succès de la troupe de concert. Continuation des joyeuses représentations de *Chambre en ville*.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2 Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA Parmi les nombreux épisodes qui se rattachent à l'Année Terrible « Héroïsme d'une Française » est, certes, un des plus admirables qui soient à relater.

Ce drame qui rappelle les plus sombres jours de la guerre de 1870, avec ses péripéties aussi instructives qu'angoissantes, obtient le plus magnifique succès auprès de tous et ne peut qu'exalter dans les jeunes âmes les plus nobles sentiments patriotiques.

Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2 Le vendredi, changement de programme. Pour éviter l'encombrement aux guichets, les familles sont priées de retenir leurs places à la location. Téléphone, 51-99.

SALON D'AUTOMNE (artistes lyonnais). Palais municipal des Expositions, quai de Bondy, Exposition ouverte tous les jours de 9 heures à 17 heures. Entrée : 0 fr. 60; vendredi, 2 francs.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 65051

Victor DUPRÉ
Rue Tranchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR
POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS
Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES
ORDINAIRES ET FANTAISIE
Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré
Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE
Prix exceptionnels de Bon Marché
Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

Vient de paraître

LE
MANUEL DE DRESSAGE
DES CHIENS
DE POLICE

Par Rob. GERSBACH
Traduit de l'Allemand par Daniel ELMER
Président du Dobermann-Club

Ce livre, édité par l'Agence Fournier est le plus complet de tous les Manuels de dressage et rendra de grands services aux propriétaires de chiens.

En vente dans les bureaux de l'Agence Fournier, 14, rue Confort, à Lyon. et dans ses succursales, au prix de 3 fr. 50, et par la poste, 4 fr.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Ganson, Wathman) d'après calques à l'encre de Chine.

ACHARD & C^{IE} 3, rue Fénelon

— LYON — Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France
(Congrès du Gaz, Paris 1910)
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements
et
Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

MODES

à céder cause santé

Excellent fonds très bien
situé à Saint-Etienne

Affaire très sérieuse et très avantageuse

Ecrire : AGENCE FOURNIER, LYON
N° 543

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS
Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.
100.000 Installations en France

HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)